



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 8352

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de l'entreprise Aventis de Romainville. En effet, ce centre de recherche va fermer alors qu'il génère d'importants bénéfices et qu'il est un des plus performants de France. Cette annonce est inquiétante pour l'avenir de la recherche sur les molécules en France. Aventis s'est déjà désengagée de nombreux secteurs de la recherche, notamment dans les domaines de l'endocrinologie, des anti-viraux, des substances naturelles, du système nerveux central et de la thérapie génique, car ils sont jugés comme étant financièrement non rentables. Aujourd'hui, c'est le domaine des anti-infectieux qui est menacé avec l'annonce de ces nouveaux licenciements. Cette situation intervient alors que le Président de la République s'est engagé à consacrer 3 % du PIB en faveur du budget de la recherche et à impulser une politique de recherche dans les grandes entreprises. La fermeture de ce centre de recherche va à l'encontre de ces objectifs. Elle souhaite qu'il intervienne contre le démantèlement de ce centre de recherche et qu'il envisage des solutions alternatives s'appuyant, notamment, sur celles réfléchies par les salariés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la fermeture programmée du centre de recherche de l'entreprise Aventis à Romainville. Cette fermeture s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation mondiale des activités de recherche et développement de ce groupe, qui a pour effet le désengagement de l'entreprise du secteur des anti-infectieux au profit notamment de l'oncologie. Cette réorganisation, qui concerne trois sites en région parisienne : Romainville, Vitry, Alfortville et Antony - La Croix-de-Berny, se traduit par 666 suppressions d'emplois au total, 534 transferts et 113 créations de postes. Compte tenu des conséquences du projet en termes d'emploi, les services du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité ont porté une attention toute particulière aux mesures d'accompagnement social proposées aux salariés, ainsi qu'au bon déroulement de la procédure. S'agissant de l'établissement de Romainville, cette dernière s'est terminée le 22 septembre 2003. Par ailleurs, une convention signée entre l'État, représenté par le préfet de Seine-Saint-Denis, et l'entreprise organisera la revitalisation du site autour d'un ensemble d'actions permettant de créer un nombre substantiel d'emplois sur le site même ou ses abords immédiats. Un des volets de cette réindustrialisation concerne tout particulièrement le domaine des anti-infectieux. Les services du ministère se montreront extrêmement vigilants en ce qui concerne le suivi de ces actions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8352

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 novembre 2003

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4711

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8783